

Mémoire

Les enjeux de la filière uranifère au Québec :
L'impact régional pour le Témiscamingue

Présenté à:

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE) pour le mandat sur
les enjeux de la filière uranifère au Québec

Présenté par la Ville de Ville-Marie
Centre administratif du Témiscamingue

Intervenante:
Chantal M. Tremblay, économiste

Le 4 novembre 2014



Table des matières

Préambule	2
Introduction.....	3
L'environnement et la géomorphologie du territoire.....	6
La toxicité des radionucléides et le contrôle des effluents.....	6
La géomorphologie du Témiscamingue.....	8
Les coûts et les bénéfices économiques.....	11
Retombées économiques locales.....	11
Le paradoxe des régions peu peuplées et isolées.....	13
La fiscalité et la gouvernance : le rôle des municipalités.....	14
L'impact sur la santé et les impacts socio-culturels.....	15
La toxicité chimique et radiologique des radionucléides.....	15
Les impacts socio-culturels.....	17
Acceptabilité sociale.....	18
Conclusion.....	20

Préambule

Le 3 mars 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs donnait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une enquête et des audiences publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Le présent mémoire est déposé par la Ville de Ville-Marie, centre administratif de la région du Témiscamingue, siège de la Municipalité régionale de comté, du Centre de santé et des services sociaux, de la Commission scolaire, du Centre local de développement (CLD) et du Centre d'aide au développement des communautés (SADC) (regroupés de façon unique en une seule Société d'aide au développement du Témiscamingue), du Palais de justice, ainsi que centre administratif de la Cour Municipal pour toutes les municipalités.

Ville-Marie est le siège de différents bureaux du Gouvernement fédéral, siège des installations régionales du Ministère des transports, de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de tous les autres ministères provinciaux représentés en région. C'est aussi à Ville-Marie que l'on retrouve le siège de l'Organisme du bassin versant du Témiscamingue (OBVT), différentes installations culturelles et de loisirs dites « supra-municipales », et le future centre « d'Évacuation médicale d'urgence hors du réseau routier de la MRC », ainsi que la seule école de formation professionnelle des adultes.

L'engagement des citoyens, d'hier et d'aujourd'hui, nous permet de maintenir l'une des dernières radios indépendantes du Québec, CKVM, propriété des citoyens du Témiscamingue. Centre de rayonnement de toute l'activité touristique de la région, Ville-Marie est dotée de la plus grande marina de tout l'Abitibi-Témiscamingue, d'un lieu reconnu du tourisme religieux, soit la « grotte de Ville-Marie » et d'une Foire gourmande qui met de l'avant les trésors du terroir régional.

Ce mémoire a pour objectif de partager certaines préoccupations qui nous animent quant à l'impact et aux enjeux principaux de l'exploration et l'exploitation de la filière uranifère, dans laquelle il serait souhaitable d'inclure l'exploitation des gisements de terres rares, en particulier lorsque ces derniers sont situés à proximité de nos cours d'eau, lesquels, comme nous le démontrerons, sont tous reliés en un seul grand bassin versant : celui du Lac Témiscamingue sur les berges duquel s'élève Ville-Marie depuis 1886.

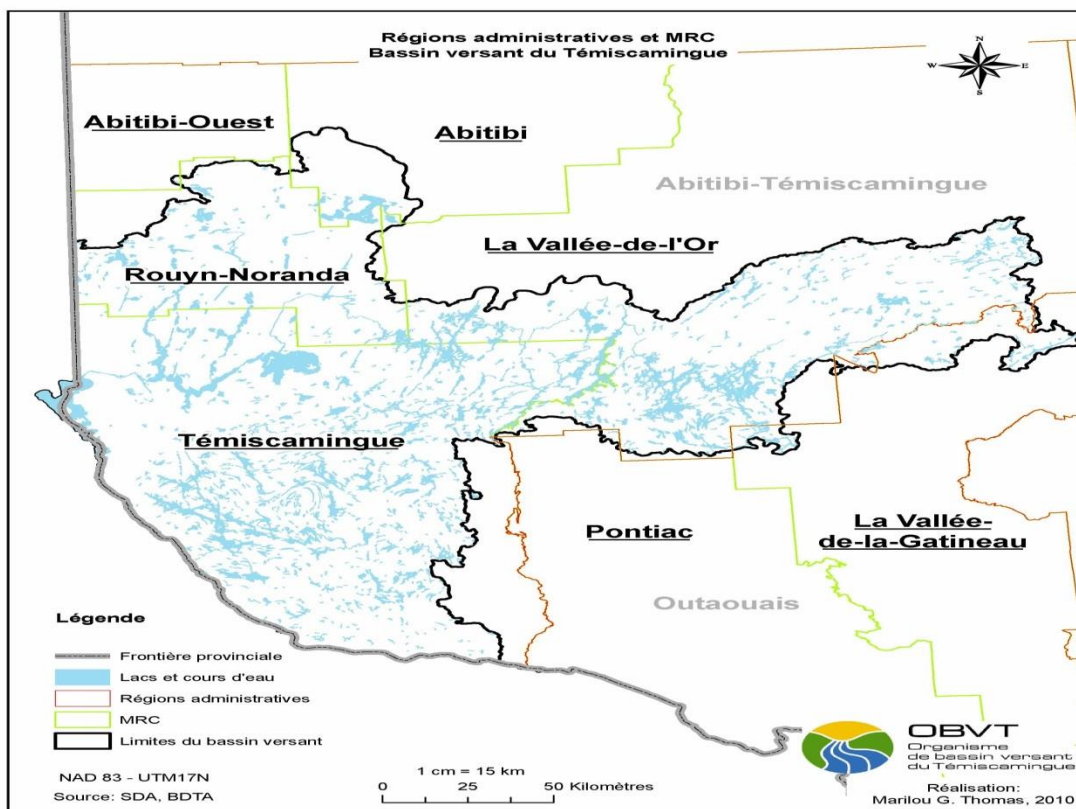
INTRODUCTION

Les préoccupations et arguments, décrits dans les parties qui vont suivre, sous-tendent notre opposition formelle au développement de la filière uranifère et nos craintes vives quant à l'exploitation des gisements de terres rares, proches cousines des gisements uranifères par leur toxicité, sinon par leur utilité pour la poursuite des activités économiques des grandes entreprises de fabrication d'appareils de communication, des fabricants d'automobiles hybrides ou électriques et de différents systèmes d'énergie non-fossiles.

Nous présenterons nos arguments suivant les thématiques de :

- l'environnement et la géomorphologie;
- les coûts et les bénéfices économiques;
- la fiscalité et la gouvernance
- l'impact sur la santé et les impacts socio-culturels

Les enjeux environnementaux liés aux activités uranifères sont des plus préoccupants en fonction de la géomorphologie du Témiscamingue. La zone de gestion du bassin versant du Témiscamingue couvre une superficie de 34 835 km² et regroupe les cours d'eau qui s'écoulent vers le lac Témiscamingue et la rivière des Outaouais. Cette surface correspond à un peu plus de la moitié de la superficie de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et recoupe trois principales MRC soit la MRC de la Vallée-de-L'Or, la ville-MRC de Rouyn-Noranda et 89,7% de la MRC de Témiscamingue. En résumé : tous ces cours d'eau s'écoulent vers le bassin du Témiscamingue comme vers un entonnoir.



«Le territoire est caractérisé par l'importante étendue de couvert forestier qui occupe 74% du territoire et l'abondance des plans d'eau : près de 20 000 lacs et plans d'eau dont 7 ont une superficie supérieure à 100 km². Les principaux moteurs économiques se situent au niveau de l'exploitation des ressources naturelles soit le secteur des mines et des forêts. L'agriculture occupe également une place importante dans les activités économiques bien que les pratiques agricoles soient beaucoup moins intensives que dans les régions du sud du Québec. L'abondance des cours d'eau confère également au bassin versant un potentiel hydroélectrique non négligeable.»¹

«Les dix territoires non organisés (TNO) présents sur le bassin versant occupent près de la moitié de sa superficie (47%). La plus grande partie du territoire est donc constituée de territoires non organisés et occupés de manière saisonnière. Par ailleurs, les activités de chasse et de pêche y sont particulièrement populaires et largement pratiquées par une grande partie de la population résidente en plus d'attirer une clientèle extérieure.»²

L'importance du couvert forestier et l'abondance des plans d'eau peut faire croire à une région isolée et d'accès facilité pour les minières. Mais la population, autant celle des Premières nations que celle de la colonisation du XIX^e siècle entretient un lien privilégié avec le territoire et l'environnement. Et Ville-Marie au centre du lac Témiscamingue concentre une grande partie de notre relation au lac et à tout son bassin versant que nous ne pouvons imaginer contaminés par des activités qui génèrent de la radioactivité.

La population en générale, tout en reconnaissant l'importance des retombées économiques qui découlent de l'activité minière exprime avec plus de vigueur des inquiétudes quant aux impacts environnementaux, sociaux et économiques des projets miniers.³ Selon ce même sondage, l'intérêt sans cesse grandissant de l'industrie pour exploiter des gisements à ciel ouvert suscite davantage de crainte que l'exploitation souterraine. Quant aux risques particuliers que représentent l'exploitation de l'uranium et certains éléments de terres rares, ils deviennent inacceptables pour la majorité de la population.

Les utilisateurs du territoire sont donc particulièrement vulnérables aux impacts environnementaux et en matière de santé inhérents aux activités d'exploration et d'exploitation de l'uranium. De plus la géomorphologie particulière de la région du bassin versant du lac Témiscamingue fait qu'une grande majorité de la population serait affectée par une quelconque pollution des eaux par l'uranium et les radionucléides associés aux terres rares, une pollution qui perdure durant des siècles.

Nous n'entendons pas élaborer sur les dangers écologiques et sur la santé des populations dont vous avez été abreuvés au cours de ces audiences publiques. Notons cependant que la CCSN (Commission canadienne de la sécurité nucléaire) qualifie les déchets ayant été exposés à des rayonnements alpha ou contenant des radionucléides à longue période en concentrations comme devant faire l'objet d'un isolement et d'un confinement dépassant plusieurs centaines d'années, tout en les qualifiant de « déchets radioactifs de moyenne activité ». Elle exige donc des exploitants d'installations qu'ils aient

¹Plan directeur de l'eau, PDE, Section 2-Portrait, Organisme du bassin versant du lac Témiscamingue, OBVT, 2013

² Idem

³ Leger Marketing, *L'acceptabilité des mines au Québec*, Sondage sur la perception du secteur minier au Québec, février 2012.

des fonds suffisants pour couvrir les coûts associés à la gestion à long terme des déchets de faible et de moyenne activité.

Loin de nous rassurer, ces exigences nous rappellent le cas des 5 (cinq) sites miniers de l'Abitibi-Témiscamingue devant faire rapport sur la qualité de l'eau des effluents à Environnement Canada. Tous ces rapports ont démontrés des concentrations supérieures aux normes canadiennes tantôt en zinc, des dépassements pour le cuivre, le plomb, le cadmium, l'aluminium, le cyanure, le fer et le mercure. Et il ne s'agit que des rapports des minières! ⁴ De plus ces sites miniers sont toujours en activité et doivent faire rapport à Environnement Canada. Alors que dire des sites orphelins, une situation qui perdure encore aujourd'hui, sans parler du fait que la vie estimée des projets d'exploitations d'uranium ou de terres rares est relativement courte, soit d'environ 12 à 14 ans, après quoi nous devons espérer avec la CCSN que les exploitants auront prévus « les coûts associés pour la gestion à long-terme des déchets »!

Ce que les citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue (AT) et ceux de Ville-Marie veulent voir respecter, c'est le principe de précaution prévu dans la *Loi sur le développement durable*. Et nous ne pouvons envisager aucune exploitation d'uranium et difficilement des exploitations de terres rares, surtout en configuration dite « à ciel ouvert », qui pourraient rencontrer les critères minimums de principe de précaution, dans un environnement de 20,000 lacs et encore plus de rivières.

Les coûts (environnementaux, sanitaires, sociaux, ainsi que les coûts économiques directs et indirects) qui découleraient d'activités minières uranifères dépassent largement les bénéfices économiques et financiers que la région et le Québec pourraient en retirer.

En conclusion, nous nous opposons au développement de la filière uranifère et avons de sérieuses réserves quant à l'éventuelle exploitation des terres rares. Nous adhérons donc au principe d'un moratoire complet pour l'exploitation de l'uranium au Québec, et exprimons nos préoccupations grandissantes quant aux risques associés à l'exploitation des terres rares génératrices de radionucléides, en particulier dans la configuration actuelle du projet ZEUS de Kipawa, soit une exploitation à ciel ouvert, et des étangs d'effluents à proximité des cours d'eau, dont le lac Kipawa et par conséquent le lac Témiscamingue.

⁴ Plan directeur de l'eau, PDE, Section 3- Diagnostic, p. 333, OBVT 2013
Voir aussi les annexes sur les données détaillées des rapports présentés par les minières

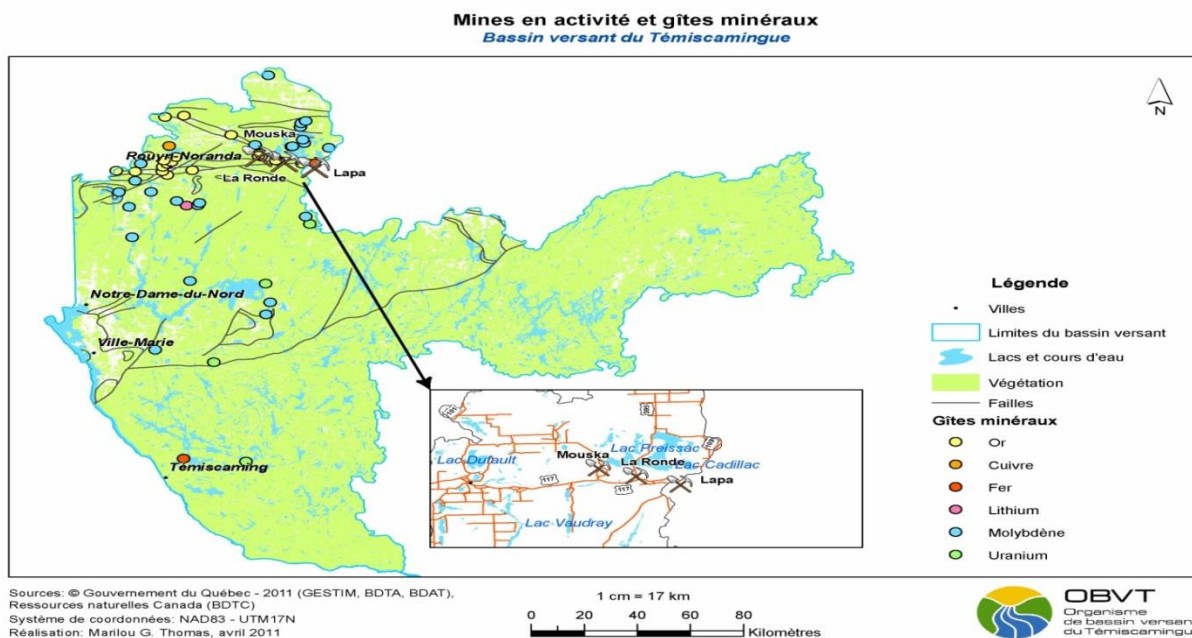
L'ENVIRONNEMENT ET LA GÉOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

La toxicité des radionucléides et le contrôle des effluents

En plus de la contamination chimique (métaux lourds et autres polluants) que l'on retrouve dans toute activité minière conventionnelle, l'exploration et l'exploitation de l'uranium génèrent également des risques de contamination radioactive.

L'uranium est le premier maillon d'une chaîne de désintégration dans laquelle d'autres éléments chimiques sont générés, parfois plus radioactifs que l'uranium. Les plus grands risques, ceux qui présentent le plus grand degré d'incertitude quant à leur impact environnemental sur le court, moyen et très long terme sont : le thorium, le radium, le radon, le polonium, l'uranium et le sélénium. Ces éléments très toxiques du point de vue chimique et de leur radiation se retrouvent à toutes les étapes de l'exploration (forage, échantillonnage, stockage) et de la production : le décapage, l'extraction, le broyage, l'affinage ainsi que durant tout le processus de gestion et de stockage des déchets (tailings), des résidus et des roches de halde. La pollution radioactive qu'ils engendrent est difficilement contrôlable (dispersion des poussières, lessivage dans l'eau, perpétuation du processus de désintégration dans tous les sites de stockage) et c'est une source de pollution qui perdure des milliers d'années.

Comme le note l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue « ...la forte demande envers d'autres métaux (ndlr. Autre que l'or) tels que les éléments de terres rares (ETR) et le lithium s'est traduite par l'injection de capitaux pour découvrir et exploiter ces substances sur le territoire régional. »⁵ Si la conjoncture mondiale demeure favorable, le secteur minier semble enclin à exploiter de nouveaux types de métaux.



⁵ L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, données colligées par Marina Collini, publiées dans la collection « Les portraits de la région », décembre 2012. www.observat.qc.ca

Et c'est bien ce qui préoccupe la population, ces nouveaux types de métaux sont de type ETR, lesquels sont généralement associés à des quantités non négligeables d'uranium, de thorium, de radon etc. De plus comme c'est le cas pour l'uranium, les entreprises minières qui veulent exploiter ces dépôts ne veulent en retirer que les éléments qui les intéressent et laisser derrière eux tous ceux qui ne les intéressent pas, soit à cause de leur teneur commercialement trop faible, de la difficulté d'extraction ou pire encore de leur très grande toxicité.

Si les sociétés minières d'uranium ou d'ETR veulent prendre l'uranium ou certains éléments de terres rares comme l'Yttrium, le néodyme ou le gadolinium, ne devraient-elles pas être obligées de prendre tout ce qui est associé à ces métaux même si leur manutention est plus difficile et le stockage encore plus. En ce moment ce qui se passe c'est que ces sociétés minières se déplacent dans une communauté, elles prennent ce qu'elles veulent, elles partent et laissent 85 % de la radioactivité derrière elles comme déchets sur terre, dans l'air et surtout dans l'eau.

Il a été confirmé lors des audiences du BAPE par des experts de la CCSN que les usines de traitement de l'eau ne sont pas efficaces à 100 %. Il en est de même pour les installations de filtration de l'air. L'efficacité moyenne des procédés de lixiviation selon les propos de l'un des experts représentant la CCSN⁶ aux auditions du BAPE serait de 96 % ce qui implique que 4 % des contaminants présents dans les effluents se retrouve dans l'environnement et s'y accumule.

Il y a donc un certain paradoxe entre l'utilisation des terres rares pour des applications d'énergie renouvelable et ses procédés d'extraction polluants. De nombreux rapports concluent que beaucoup de recherche est encore nécessaire pour identifier des méthodes d'enrichissement moins nocives pour l'environnement.

Il est aussi troublant de noter que la Directive 019 qui définit les exigences de base pour le secteur minier en matière de suivi et de rejet des effluents fournit une liste de paramètres qui doivent être évalués de façon régulière, on y retrouve donc: arsenic, cuivre, fer, nickel, plomb, zinc, cyanures totaux, hydrocarbures pétroliers C10-C50, MES et pH,⁷ mais nul part est-il fait mention des radionucléides présents dans toutes les exploitations d'uranium ou de terres rares, ce qui démontre bien l'inexpérience que nous possédons dans la surveillance et le contrôle des effluents de ce type d'exploitation.

Dans tout le document sur le cadre légal du contrôle des effluents miniers, la seule référence à l'uranium et aux terres rares est pour rappeler les termes de la loi qui prévoit que :

«Pour le secteur minier, sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement les projets de construction d'une usine de traitement (...) de même que tous les projets d'exploitation:

- d'une mine métallifère ou d'amiante dont la capacité de production est de 2 000 tonnes métriques ou plus par jour;
- d'une mine de terres rares ou d'uranium;

⁶ Présentation de M. Leclair, CCSN, audiences publiques du BAPE sur la filière uranifère, 10 septembre 2014, Québec.

⁷ Le secteur minier au Québec, Enjeux environnementaux et cadre normatif pour les rejets liquides, Direction des politiques de l'eau- Service des eaux industrielles, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Québec, Février 2014 p.12.

-de toute autre mine dont la capacité de production est de 500 tonnes métriques ou plus par jour.»⁸

On imagine d'ailleurs la perspective de dégâts irréparables que le législateur a envisagé, puisque s'il exige un échantillonnage en continu pour le pH des effluents, ou une fois la semaine pour l'arsenic, mais réduit la fréquence des échantillonnages à une fois par mois pour la toxicité aiguë, en effet à quoi bon faire plus, le mal est fait!

La géomorphologie du Témiscamingue

L'étendue de la contamination environnementale peut s'étendre sur des très longues distances d'autant plus que le bassin versant du lac Témiscamingue relie 89,7% du territoire de la MRC au lac Témiscamingue. Le bassin regroupe entre autres les cours d'eau de l'Outaouais supérieur qui se situent à la tête de la rivière des Outaouais.

La grande superficie des sites de déchets de résidus miniers uranifères signifie également que des pans importants du territoire perdraient leur valeur à perpétuité et ne pourraient être voués à d'autres usages.

Car il faut noter que si le territoire est relativement peu peuplé en nombre absolu d'habitants (environ 18,000 pour le Témiscamingue ou 30% de la population du bassin versant) il est occupé et utilisé de façon extensive pour l'exploitation des ressources forestières, hydroélectriques, et les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette, (74% du territoire) . Outre la route 101 qui traverse la région dans un axe nord-sud, et en vertu du caractère rural du territoire, ce dernier est parcouru par de nombreux chemins secondaires. Le réseau d'accès aux ressources est dense et complexe. Au Témiscamingue 8 158 kilomètres de chemins dits « forestiers » sillonnent le territoire.

L'OBVT présente dans une synthèse des problématiques pouvant être associées aux différents secteurs d'activité et à certains types d'utilisation du territoire, spécifiquement les problématiques potentielles associées à la quantité, à la qualité et aux usages de l'eau lors de l'exploration et l'exploitation minière :⁹

Exploration minière

Surconsommation en eau (lors du décapage)

Contamination des eaux de surface

Méconnaissance des impacts sur l'eau souterraine

Perturbation des milieux hydriques (lors des opérations de forage, aménagement de traverses)

Exploitation minière

(mine souterraine et à ciel ouvert)

Surconsommation en eau (pompage massif)

Rabattement de la nappe phréatique

Acidification des cours d'eau (effluents et ruissellement des parcs à résidus générateurs de drainage acide)

Contamination par des métaux lourds (gestion inadéquate des eaux de procédé, du stérile et du minerais) (eau de surface et souterraine)

Détournement de certains sous-bassins

⁸ Idem, p.11

⁹ Plan Directeur de l'eau –PDE- Section Diagnostique du bassin versant du Témiscamingue, OBVT, 2013, p. 295

Transport des métaux lourds par les vents dominants
Dégradation de la bande riveraine
Érosion et sédimentation des cours d'eau en aval des bassins de sédimentation
Effets cumulés des projets miniers d'un même bassin versant

L'énumération ci-haut se rapporte aux activités minières de métaux traditionnels et ne tient pas compte des risques spécifiques associés à l'uranium et aux terres rares. Or au niveau de la province géologique de Greenville (Témiscamingue) « les substances minérales potentiellement exploitables sont l'uranium, l'or et les terres rares. »¹⁰ (Voir la carte en p.6)

L'impact d'une éventuelle contamination par les radionucléides, non seulement retreindrait de façon dramatique l'accès aux ressources sur le territoire mais elle serait en plus « exportée » de façon exponentielle dans tout le bassin versant et à l'extérieur.

Contrairement aux régions limitrophes nord qui possèdent de grandes réserves d'eau d'Eskers et de moraines, le Témiscamingue est parcouru par un immense réseau d'eau de surface, laquelle est la source d'eau potable de la majorité de la population. Si la Ville de Belleterre souffre toujours de l'acidification de ses lacs suite aux activités minières d'une mine fermée depuis plus de 50 ans, il en serait tout autrement d'une pollution radioactive du réseau hydrographique du bassin versant

Le cadre normatif pour les rejets liquides des installations minières prévoit des objectifs environnementaux de rejets (OER). «Au cours du processus d'analyse des demandes d'autorisation environnementale des projets industriels, le MDDEFP utilise une approche préventive basée sur l'utilisation d'objectifs environnementaux de rejet (OER) qui prennent en compte la sensibilité des écosystèmes aquatiques. (...). Les OER retenus représentent des objectifs à atteindre qui, s'ils sont respectés, permettent de préserver la vie et les usages du milieu aquatique. Le dépassement d'un OER ne signifie pas automatiquement un effet sur l'environnement, mais il indique un risque d'effet qui est d'autant plus grand que l'amplitude, la durée et la fréquence de dépassement sont grandes. Les OER servent notamment à mettre en évidence les contaminants qui sont susceptibles d'être une source de détérioration du milieu et ils peuvent mener à la modification ou à l'optimisation des technologies de traitement, au contrôle à la source des contaminants ou à la relocalisation du point de rejet vers un milieu moins sensible. (...)¹¹

Nous sommes persuadés qu'il est impossible et très risqué de prétendre fixer des OER acceptables pour toute la filière uranifère et des terres rares dans un territoire tel que celui du bassin versant du Témiscamingue, étant donné le caractère spécifique des radionucléides et du processus cumulatif de dégradation. Aucune solution de « relocalisation du point de rejet » ne semble possible sur tout le pourtour du lac Kipawa, sans mettre en danger le lac Témiscamingue, la rivière des Outaouais et ultimement le fleuve St-Laurent. Éventuellement toute la région géologique Greenville du bassin versant du Témiscamingue devrait être déclarée zone sensible : interdit à l'exploitation de l'uranium, interdit de mines à ciel ouvert et exclu de toute possibilité de rejets dans le milieu aquatique, en particulier pour les opérations minières d'éléments de terres rares.

¹⁰ Plan Directeur de l'eau, Section portrait, OBVT, 2013, p.119

¹¹ Le secteur minier au Québec, Enjeux environnementaux et cadre normatif pour les rejets liquides, Direction des politiques de l'eau- Service des eaux industrielles, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Québec, Février 2014 p.18

Les cinq (5) grands principes orienteurs de la Planification stratégique de développement régional (PSR 014-2019) ¹² expriment clairement les valeurs des gens du territoire :

Principe 1 : L'humain au cœur du développement

Principe 2 : Un milieu de vie de qualité pour toutes les générations

Principe 3 : Une économie durable

Principe 4 : La précaution et la prévention

Principe 5 : Une saine gouvernance

Le principe de précaution et de prévention prévoit entre autre que«lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement». ¹³

Voilà donc les valeurs régionales, et nous ne pouvons que nous en remettre au palier de Gouvernement provincial pour bien sous-peser les risques associés à l'exploration et l'exploitation de toute la filière uranifère, car il faut bien avouer que les fonctions normatives, d'analyse et de contrôle d'Environnement Canada, de la CCSN et du directeur de la Santé publique du Canada sont toutes des fonctions en déclin.

Autant au palier fédéral que provincial, les différents ministères n'ont pas les ressources pour effectuer un suivi systématique de toutes les installations minières. Un flou existe dans la division des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral) d'une part, entre les ministères d'autres part (MERN et MDDELCC) ce qui invalide toute garantie pour la population de suivi rigoureux des conditions originales des approbations environnementales. La récente décision de l'Assemblée nationale du Québec de demander une évaluation environnementale provinciale pour le projet d'Oléoduc pétrolier Énergie-Est était entre autre justifiée par les parlementaires sur la base des faiblesses du nouveau système d'évaluation environnementale fédéral. Cette décision a été saluée par les parlementaires ontariens qui soutiennent même que l'Assemblée nationale du Québec « reconnaît que le système d'évaluation environnemental fédéral est brisé, et que les provinces sont maintenant dans l'obligation d'occuper ce vacuum ». ¹⁴

¹² http://www.conferenceregionale.ca/documents/publications/plan_quinquennal_developpement_2014-2019_integral_version-finale_web.pdf

¹³ Idem p.8

¹⁴ Northumberland View

LES COÛTS ET LES BÉNÉFICES ECONOMIQUES

Globalement les coûts sociaux, environnementaux, de santé publique et économique, à court et à long terme sont plus élevés que les éventuels bénéfices financiers de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. Quand nous recherchons une voie de développement durable ce n'est pas un choix que nous voulons faire.

Le coût social et environnemental du développement de la filière uranifère au Québec, et spécifiquement au Témiscamingue est disproportionné par rapport aux bénéfices économiques : bénéfices financiers des entreprises minières et bénéfices fiscaux des gouvernements. Il est impossible de justifier auprès de nos populations quelques bénéfices à court-terme de l'activité économique générée en regard des impacts environnementaux permanents pour le territoire et de la perte des activités présentes et futurs sur le territoire. Même les activités forestières seraient mises en danger, car comment obtenir une Certification forestière FSC pour des activités conduites sur un territoire pollué par la présence dans l'air, l'eau et le sol de déchets et de poussières radioactives. Le même raisonnement s'applique aux activités agricoles, le Témiscamingue est un producteur de céréales, est doté d'une industrie florissante de transformation du lait, et est pressenti pour l'implantation d'un grand projet de maternités porcines afin de fournir des porcelets élevés dans un milieu sanitaire exemplaire qui fournirait les éleveurs de porc de tout le Sud du Québec. S'il faut mettre dans la balance la sécurité alimentaire du Québec versus une production uranifère de courte durée (les dépôts sont limités et ne possèdent pas une teneur très élevée) notre choix est vite fait.

Retombées économiques locales

En octobre 2013, la firme Matamec rendait public l'étude des « Retombées économiques du projet Kipawa », la mine de terres rares projetée à 50 kms à vol d'oiseau de Temiskaming.

L'étude préparée par Secor- KPMG¹⁵ à la demande de Matamec et financée par un fonds de la MRC du Témiscamingue et de la SDT (FADEC) devait selon les mandataires insister sur les retombées pour le Sud du Témiscamingue et pour le Québec. Mais on a beau insister, les retombées sont faibles :

pour les retombées en termes d'emplois permanents, on prévoit 229 emplois répartis entre la mine, l'usine et l'administration. On affirme que 150 de ces emplois seraient remplis par des travailleurs du Sud du Témiscamingue, ce qui laisse 23 emplois pour tout le reste du Témiscamingue, 23 pour toute l'Abitibi et 23 pour la région de North--Bay- Nipissing.

Or tout le monde qui s'intéresse au secteur minier sait qu'il faut des ouvriers spécialisés, et que ces derniers viendront principalement de l'Abitibi, de la Côte Nord ou de l'Ontario. La plupart des ouvriers spécialisés ne déménagent plus leur famille comme il y a 25-30 ans, ils se font "navetteurs" (fly-in/fly-out). Cela explique l'intérêt de North- Bay pour des vols réguliers de West Jet entre autres. Fait à noter, quand on parle d'emplois dans une étude de retombées économiques, on y associe toujours des emplois "indirects" suite à l'activité économique générée par le projet: or l'étude ne prévoit aucun emploi indirect pour le Sud du Témiscamingue, tout juste une quinzaine d'emplois indirects possibles pour tout le Témiscamingue.

C'est très probable qu'il y aurait peu ou pas d'emplois indirects, car les retombées économiques de tout projet minier dépendent en majeure partie du niveau de développement et de diversité économique des

¹⁵ Secor-KPMG, *Retombées économiques du projet Kipawa*, 27 août 2013

régions où ils ont lieu. Toutes les études récentes démontrent clairement que plus un territoire est isolé, peu peuplé et peu développé moins il y a de retombées locales, le phénomène a même un nom: “La malédiction des ressources naturelles”. Ce serait sans l’ombre d’un doute le cas pour le Témiscamingue. En effet si les élus de Chibougamou, Matagami et Lebel-sur-Quévillon (toutes des municipalités plus grandes et plus peuplées que Témiskaming) font des représentations pour obtenir des bénéfices des divers projets miniers qui œuvrent dans leur arrière-cour, on peut facilement extrapoler la situation au fin fonds d’une TNO du Témiscamingue.

Quant aux achats annuels de \$40 millions, même avec un mandat pour insister sur les retombées locales l’étude de Secor-KPMG ne parvient pas à identifier plus \$1 ou \$2 millions de dépenses possibles en machines-outils pour tout le Témiscamingue. Tout le reste des achats est fait ailleurs au Québec, en Ontario ou importé. L’étude se réfère aux : “fuites économiques”. Et dans ce domaine l’étude est aveugle au fait que l’Ontario est tout aussi bien positionnée que le Québec pour recevoir une grande part des commandes. Le principal industriel de Témiscaming, TEMBEC, nous fournit amplement la preuve que les approvisionnements se font dans la province voisine ou à l’étranger.

En d’autres mots, le projet Kipawa qui prévoit payer autour de \$173 millions de redevances minières durant les 12-13 ans d’exploitation, prévoit aussi selon Matamec “en retirer davantage en subventions et autres investissements du Gouvernement du Québec”. Les emplois profiteront davantage à des ouvriers spécialisés du reste du Québec, de l’Ontario et du reste du Canada, et il est peu probable que ces derniers s’installent à Témiscaming. Les achats selon toute vraisemblance se feront autant en Ontario (North Bay-Sudbury sont des sources proches de fournitures minières) qu’en Abitibi (produits chimiques, explosifs, machines-outils).

Quelles seront les retombées économique véritables pour le Témiscamingue et une Ville comme Ville-Marie? Une centaine d’emplois durant les 2 années de construction. Durant l’exploitation de la mine, on peut peut-être espérer 50 emplois directs pour toute la région, dont plusieurs seront occupés par des travailleurs qui font actuellement la navette vers des projets comme la mine Éléonore ou d’autres mines du moyen Nord. Les achats locaux pourraient générer quelques millions en incluant les services professionnels (arpenteurs, technologues, comptables, etc.) et la fourniture de machines-outils.

Les impacts sur nos infrastructures par contre devraient aussi être comptabilisées, ainsi que les risques réels engendrés par le transport de matières dangereuses à raison de 60 camions par jour en provenance de l’Abitibi et de l’Ontario¹⁶, chargés d’acide, de produits chimiques, d’explosifs, de chaux ou de pétrole. La route 101 seule route directe entre l’Abitibi et Kipawa, traverse Ville-Marie du nord au sud, mais le Ministère des Transports répond rarement présent quand il faut en faire l’entretien. Les seuls services de secours en « forêt » sont centralisés à Ville-Marie, mais nous ne sommes ni équipés ni préparés pour faire face aux risques engendrés par un trafic de 60 camions/jour dont la moitié sont constitués de matières dangereuse qui traverseront la Ville, e parcourront plus de 300 kms (dans chaque direction) en zone rurale ou forestière, sur des routes toujours sises à proximité d’un affluent du Témiscamingue. L’impact sur les services de santé serait aussi non négligeable, et doublement pénalisant car en cas d’arbitrage entre les enjeux de santé et les enjeux de services sociaux, ces derniers sont toujours les plus pénalisés, or il s’avère que Ville-Marie, par sa qualité de Centre administratif concentre la plus grande proportion de personnes âgées et de familles monoparentales.¹⁷

¹⁶ Voir l’étude de la CRÉ de l’AT sur le transport engendré par les projets miniers, nous utilisons pour fin de comparaison les données se référant à une mine de lithium d’un volume comparable au projet Zeus de Kipawa.

¹⁷ Statistique Canada et portrait des municipalités du Québec.

Le paradoxe des régions peu peuplées et isolées

Par essence, les activités minières ne sont pas durables. Une fois le minerai récupérable extrait, ou s'il y a des changements importants dans le marché, la mine cesse ses activités et ferme. Ceci est d'autant plus inacceptable dans le cas d'une activité dont la pollution perdure des milliers d'années et dont les effets sur la santé sont, pour ceux qui sont connus, très néfastes.

Si déjà il est difficile d'hypothéquer la santé des populations et leur mode de vie, pour une activité dont les bénéfices économiques ne sont pas durables, cela devient encore plus difficile dans la région du Témiscamingue, qui s'insère dans la définition scientifique de « région peu peuplée et isolée ». Les études économiques révèlent en effet que ces régions n'arrivent pas à tirer leur épingle du jeu pour l'obtention de bénéfices économiques importants lors de la mise en place de nouvelles installations minières. Le tissu économique de la région n'est pas adapté ni capable de se substituer à des fournisseurs aguerris d'intrants miniers comme le sont nos voisins de l'Abitibi et de la région de North-Bay/ Nipissing. Les emplois créés par les projets miniers pourront tout au plus déplacer une partie de la main-d'œuvre déjà engagée en régime de fly-in/fly-out dans le Nord québécois. Il faut donc compter sur de nouveaux arrivants, mais même ces derniers pourraient opter pour un régime de navetteur et ne pas nous apporter la « manne » des nouvelles familles et des dépenses de consommation qui leur sont associées.

Dans le cas du Plan Nord, le Gouvernement construit les infrastructures requises pour amener les intrants et sortir la production des sites. Dans le cas d'une région occupée mais peu peuplée comme le Témiscamingue ce sont nos infrastructures existantes qui sont taxées par un achalandage inhabituel de transport souvent dangereux mais il n'y a aucune aide du Gouvernement pour y faire face. Les minières obtiendront de l'aide pour amener l'électricité à tarif réduit jusqu'à leur gisement, les citoyens feront les frais de ces subventions avec bien peu de bénéfices locaux.

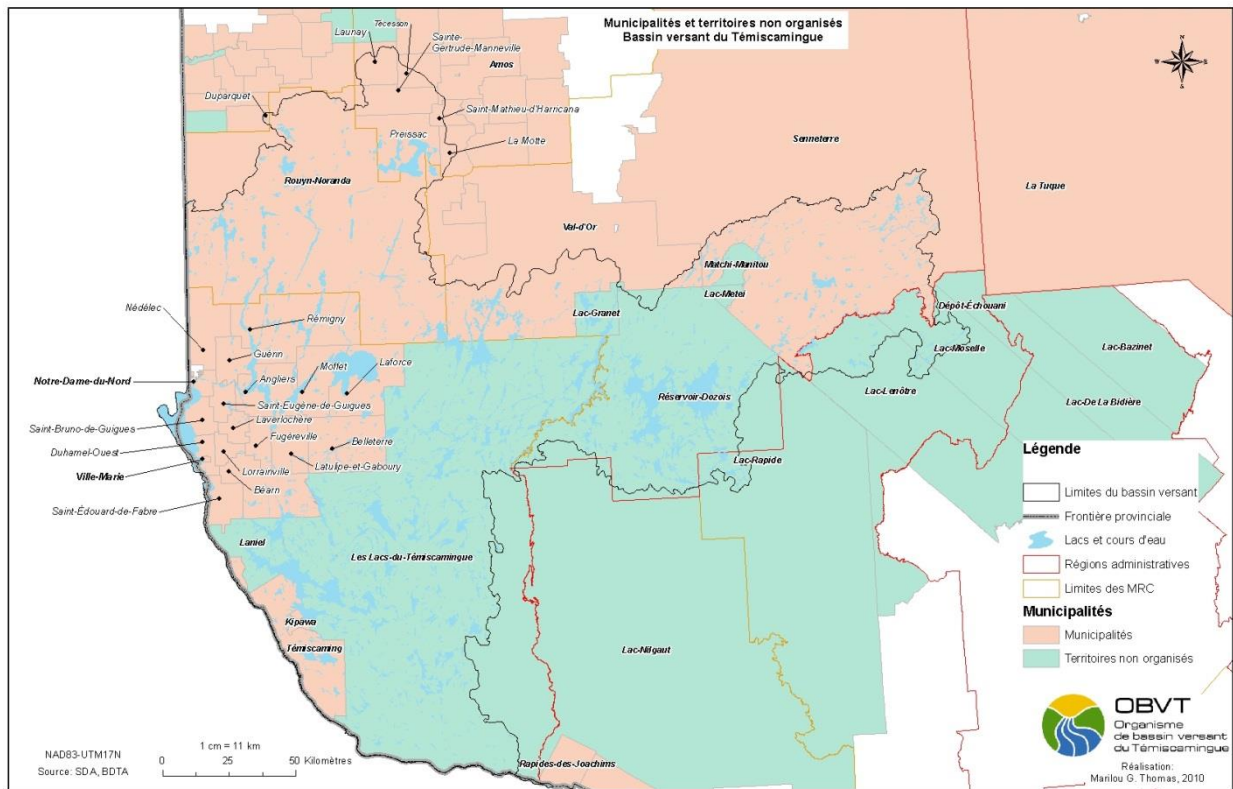
Le Témiscamingue est une région de production hydro-électrique, où beaucoup de potentiel reste encore à exploiter, en particulier dans des projets associant les Municipalités et/ ou les Premières Nations aux retombées économiques de ces projets. Plutôt que de soutenir les compagnies uranifères, l'État québécois devrait soutenir le développement de d'autres formes d'énergie (ex. : éolien, solaire, géothermie, hydraulique,..., sans oublier l'efficacité énergétique) et d'autres types de développement économique plus viables où nous incluons le développement de la biomasse, la recherche et l'innovation agricole et bien sur le développement de technologies d'extraction, de raffinage et de transformation des ETR qui seraient sécuritaires pour l'environnement et créeraient des centres d'expertise et d'applications domestiques des terres rares dédiées aux énergies vertes.

Le nucléaire fait face à des défis techniques et financiers majeurs, il coûte de plus en plus cher et fournit actuellement à peine 11% de l'énergie mondiale en 2013, en baisse depuis 20 ans (17% en 1993). À l'inverse, l'utilisation des énergies renouvelables augmente à raison de 20 à 25% par année. Le récent rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaît également que le nucléaire fait face à de nombreux problèmes liés à l'ensemble du cycle de vie de l'uranium, de l'extraction minière à la gestion sécuritaire des déchets nucléaires.

LA FISCALITÉ ET LA GOUVERNANCE : le rôle des municipalités

Environ 40 % des dépenses d'exploration minière, soit entre \$60 et \$80 Millions entre 2004 et 2008, ont été payées par les contribuables québécois grâce aux nombreux programmes fiscaux (actions accréditatives, crédits d'impôt remboursables, programmes de soutien, etc.). Plus récemment le Gouvernement du Québec a fait miroiter la possibilité de transférer une partie des redevances minières aux municipalités.

Cependant cette possibilité ne fait qu'accroître les disparités régionales puisque 84% du territoire n'est pas organisé, caractérisé par les TNOs (Territoires non-organisés), donc les redevances éventuelles seraient transférées à la Municipalité régionale de comté (MRC), et non aux municipalités qui doivent investir dans les infrastructures et fournir les services aux citoyens.



Similairement, étant donné que 95% du territoire est de propriété publique et sis en TNO tous les bénéfices fiscaux qui pourraient être obtenus de nouvelles installations minières reviendront encore une fois à la MRC, une entité que l'on peut voir tantôt comme une institution de concertation et de solidarité entre les municipalités, tantôt comme une entité supra-municipale qui concentre les pouvoirs associés au regroupement des services et retire les bénéfices de la richesse du territoire.

Pour nos citoyens cependant la base de la fiscalité est municipale, et c'est l'endroit de l'expression directe de la démocratie municipale. Nous devons donc concilier l'écoute, l'interprétation et le respect des opinions citoyennes, spécifiquement l'acceptabilité sociale de tout projet, avec nos propres pouvoirs très limités d'influencer les décisions régionales et provinciales.

L'IMPACT SUR LA SANTÉ ET LES IMPACTS SOCIAUX-CULTURELS

Exposition

L'uranium et ses dérivés ainsi que les autres contaminants induits par les activités uranifères, s'accumulent dans la faune et la flore et dans toute la chaîne alimentaire. En Saskatchewan, par exemple, des tests ont démontré la présence de radioactivité dans les lichens, mousses, arbres, poissons, caribous qui constituent la base de l'alimentation des Premières Nations (les originaux ne sont pas une source d'alimentation exclusive aux Premières Nations sur notre territoire, la chasse et la pêche constituant des activités de choix pour une large majorité de la population). Les lichens accumulent les radionucléides atmosphériques plus efficacement que le reste de la végétation parce qu'ils n'ont pas de racines, ont une surface large et sont dotés d'une grande longévité. Le caribou se nourrit de lichen. Les radionucléides transportés par air, particulièrement le césium 137 et le polonium 210 sont transférés par ce vecteur aux hommes.

La toxicité chimique et radiologique des radionucléides

Nos commentaires antérieurs sur la toxicité des radionucléides pour l'environnement et pour l'homme sont également applicables dans cette section sur la santé publique.

Les mines d'uranium ajoutent des risques, notamment au niveau de la radioactivité et potentiellement un effet combiné de plusieurs contaminants qui sont déjà présents dans les mines traditionnelles. Lors de l'exploration et de l'exploitation d'un gisement uranifère ou contenant de l'uranium, plusieurs radionucléides ayant différents impacts sur la santé humaine, peuvent se retrouver dans l'environnement, dont l'uranium 238 et les produits de sa désintégration.

La moitié des matériaux de la chaîne de désintégration de l'uranium sont des émetteurs alpha, l'autre moitié se compose d'émetteurs gamma ou bêta, ayant une capacité de pénétration supérieure et qui ont une période d'activité très longue.

L'exploitation des mines d'uranium peut libérer dans l'environnement d'autres contaminants que les radionucléides. Ces contaminants chimiques possèdent leur toxicité intrinsèque. Ainsi certains radionucléides peuvent posséder un potentiel toxique en plus des effets reliés à leur radioactivité : l'uranium est néphro-toxique (toxique pour les reins). L'uranium est également génotoxique, et a donc un effet sur l'ADN, pouvant provoquer ainsi des mutations génétiques chez les victimes de contamination. Ces mutations peuvent avoir des effets divers, comme celui de rendre les personnes plus vulnérables à l'apparition de tumeurs.

Beaucoup d'incertitudes demeurent sur les effets précis des radionucléides sur la santé humaine. Entre autres, les effets combinés des différents éléments radioactifs et d'autres facteurs (poussière de silice, diesel, cigarette) et éléments chimiques ne sont pas documentés. L'exposition à des sources multiples de carcinogènes pourrait ne pas seulement additionner les risques mais bien les multiplier. L'étude de l'INSPQ a été citée et présentée à de nombreuses reprises lors de la commission d'enquête du BAPE. La consultation de ce rapport, et notamment de l'annexe 2, permet d'avoir une bonne vision des effets connus sur la santé des radionucléides. Ces effets sont prouvés. Toutefois, il manque un certain nombre de données sur d'autres risques potentiels et les études réalisées ne peuvent intégrer complètement la multitude de facteurs qui entrent en ligne de compte dans la réalité. Nous nous référons au principe de précaution et de prévention de la Planification stratégique régionale, laquelle spécifie « que l'absence

de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures préventives ».

Trois sources de dangers liés aux activités uranifères existent pour l'homme, soit l'inhalation du radon, l'ingestion de radionucléides et l'exposition aux radiations. L'exposition interne à des matières radioactives pendant l'extraction et le traitement d'uranium peut se faire par inhalation, par ingestion, ou encore par une coupure sur la peau. Par la suite, il se dépose dans les organes pour une longue période et émet son rayonnement. L'exposition externe à la radiation (ex., l'exposition à des rayons bêta ou gamma, et dans une moindre mesure à des rayons alpha) représente aussi un risque pour la santé. Toute dose de rayonnement, aussi faible soit-elle, comporte un danger, un risque supplémentaire pour la santé des individus.

Les principaux risques documentés sont les suivants :

Augmentation documentée des risques de cancer du poumon chez les travailleurs miniers

Augmentation suspectée des risques de décès par leucémie pour la population en général

Augmentation suspectée des risques de mutations génétiques et de grossesses défavorables.

« Le risque que l'ADN subisse des dommages est présent, bien que faible, même lorsqu'il est soumis à de faibles doses de radiations. Le rayonnement ionisant serait donc le phénomène initiateur des cancers. Le rayonnement alpha cause les dommages biologiques les plus sévères en brisant les deux branches de l'ellipse de l'ADN des cellules. La probabilité que des erreurs surviennent lors de la réparation est plus élevée »¹⁸

Les études soulignent aussi que les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. L'incidence des radionucléides sur les travailleurs miniers, y compris l'incidence sur le développement de cancers est beaucoup plus documentée. Selon la CCSN, de nouvelles mesures ont été prises afin de limiter les risques. Toutefois, ces nouvelles pratiques n'ont pas été prouvées par l'épreuve du temps, il n'est donc pas possible d'évaluer leur efficacité. Le temps de latence du cancer, c'est-à-dire le temps écoulé entre contamination et l'apparition, peut être très long (une trentaine d'années). Les études prouvent qu'il existe une relation entre le degré d'exposition au rayonnement et le risque de développer un cancer. Ceci signifie que même un très faible niveau de rayonnement peut causer un cancer chez les personnes exposées.

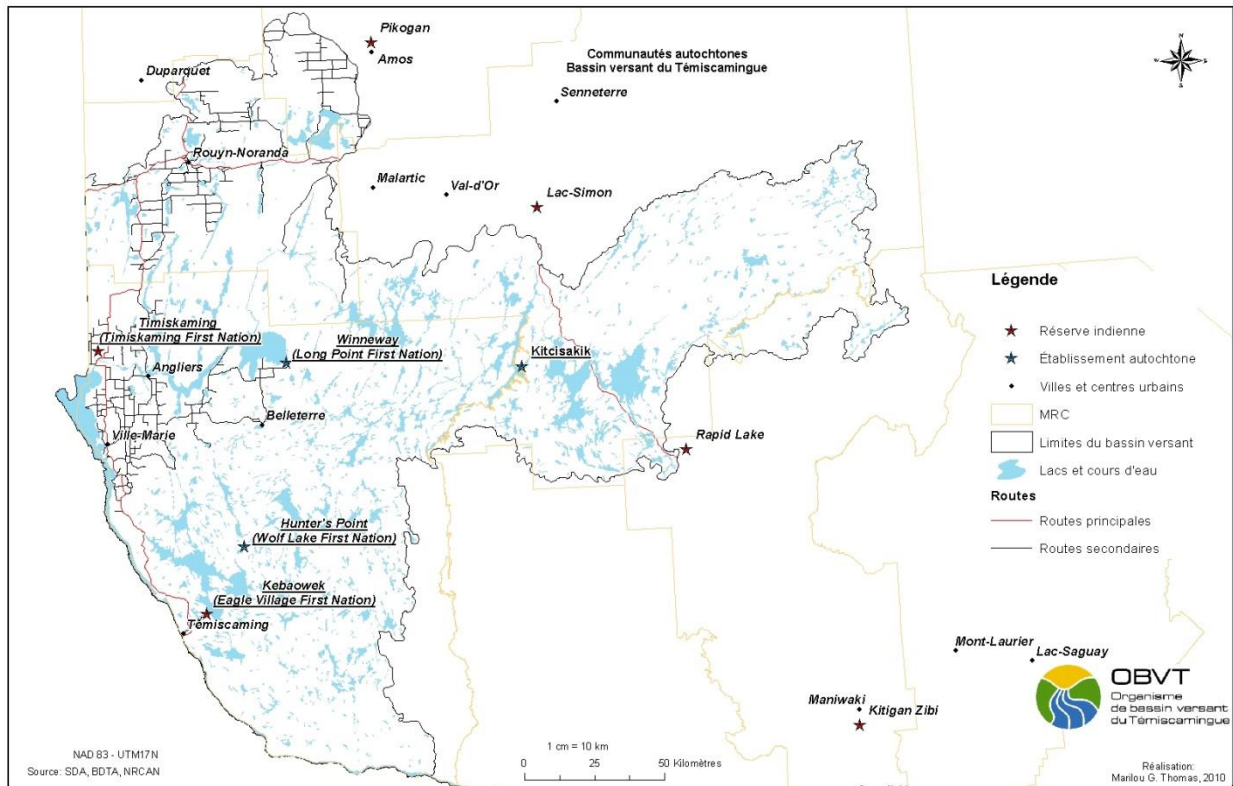
Par rapport aux autres provinces canadiennes, le Québec détient, pour la plupart des sièges de cancer, des taux de mortalité et d'incidence parmi les plus élevés. Selon le Rapport du Gouvernement du Québec sur l'incidence du cancer entre 1984 et 2006¹⁹, les cas diagnostiqués sont en hausse constante dans tout le Québec, mais il faut noter que l'incidence chez les hommes en AT est le deuxième plus bas au Québec (489,4 sur 100,000 versus une médiane québécoise de 536,4 pour 100,000) et chez les femmes le taux de 413,6 par 100,000 est aussi inférieur à la médiane québécoise (de 425,8 par 100,000).

Mais ce portrait plutôt réjouissant de la situation en Abitibi-Témiscamingue, présente toutefois des anomalies troublantes : ainsi par région pour le Québec, le taux de mortalité des hommes s'avère significativement plus élevé pour le CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa que pour le reste du Québec,

¹⁸ Vincent Amabili-Rivet, maîtrise en environnement de l'université de Sherbrooke. *Impacts de l'exploitation des mines d'uranium sur la santé humaine*, 2013. P.24

¹⁹ Collection Analyse et surveillance no 38, Ministère de la Santé du Québec

étant ainsi exclusivement comparable à la Région de Nunavik.²⁰ Il est difficile d'en tirer des conclusions car la plupart des chercheurs se concentrent sur des facteurs socio-économiques comme élément de différenciation entre les incidences de cancer, très peu d'études se réfèrent à l'environnement industriel, et encore moins à la génétique ou à un mode de vie incluant la consommation des viandes sauvages, comme cela pourrait être le cas pour expliquer l'incidence chez les individus des Premières Nations. Beaucoup plus de recherche serait nécessaire dans ce domaine, mais les incidences spécifiques devraient inciter à la plus grande prudence quand on évalue l'introduction directe de radionucléides dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire, surtout dans des régions comme le Témiscamingue où 20% de la population est autochtone.



Impacts socio-culturels

Les impacts sociaux liés à la présence d'une mine conventionnelle pour un territoire donné se retrouveraient également chez les populations vivant à proximité d'une mine d'uranium. Parmi ces effets, on retrouve les problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogue, les clivages sociaux et économiques qui se creusent dans la population, un climat social altéré par les conditions en matière de santé et de sécurité du travail minier, des restrictions liées à l'accessibilité du territoire, de la détresse, etc. Ces impacts ont lieu avant et pendant la phase d'exploitation minière mais également après sa fermeture, lorsque brutalement les populations se retrouvent sans emploi.

Les populations vivant et occupant le territoire se trouvant à proximité d'une mine d'uranium seront

²⁰ *Les variations géographiques de la mortalité par cancer au Québec en relation avec l'incidence et la létalité, 2000-2004*, Édith Bergeron, Université de Montréal, Mémoire de Maîtrise, 2010

encore plus affectées suite à l'apparition d'une plus grande anxiété en fonction des craintes de la radioactivité et de ses effets (réels et appréhendés). Nous croyons que cette crainte de la radioactivité ne se limitera pas à la région en proximité immédiate, mais qu'elle pourrait s'étendre à des territoires plus éloignés mais fortement achalandé par le transport des intrants et des extrants, comme ce serait le cas pour la Municipalité de Ville-Marie traversée du nord au sud par la route nationale 101, et seule voie de transfert entre les éventuels sites miniers et les grands fournisseurs d'équipement et de matériel minier de l'Abitibi.

Qui plus est, la filière uranifère se caractérise par un manque flagrant d'acceptabilité sociale de la part de la population. L'exploitation d'une mine d'uranium sur un territoire entrainerait donc une forte altération du climat social et une perte de confiance de nombres de citoyens envers les autorités publiques qui en autoriseraient l'implantation.

Les relations entre le gouvernement et les industriels d'une part et les Premières Nations en seraient fortement affectées, créant un climat social conflictuel et pouvant dégénérer en poursuites devant les tribunaux (droits ancestraux) et à d'autres manifestations de refus de la part des communautés autochtones.

Acceptabilité sociale

« Davantage que par le passé la population manifeste une volonté accrue d'être consultée et considérée lors du développement de projets miniers de sorte que l'exploitation soit toujours plus respectueuse de l'environnement (normes et réhabilitation des sites) et des communautés d'accueil. »²¹ Cette remarque de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue démontre bien l'ampleur du mouvement citoyen, qui questionne le bien-fondé et la méthodologie d'exploration / exploitation des projets miniers, ce dans une région fort habituée à vivre avec les mines, dont les activités contribuent en moyenne 18% du produit intérieur brut (PIB) de l'Abitibi-Témiscamingue.

De nombreux mouvements citoyens et municipaux se sont créés pour dire non à l'uranium, en exploitation directe de l'uranium ou en association lors de l'exploitation des gisements de terres rares. Si l'opposition aux mines d'uranium englobe maintenant plus de 400 municipalités, organismes et nations autochtones du Québec, notamment la Nation Cri de Mistissini, confrontée au projet uranifère le plus avancé au Québec (le projet Matoush de Strateco, actuellement suspendu), l'APNQL (Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador) demande pour sa part que tout moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium soit étendu à l'exploitation des éléments de terres rares.

Il faut reconnaître l'emprise territoriale de tout projet minier. C'est notre perspective vue de Ville-Marie. Nous reconnaissons les craintes des citoyens quant au contenu en divers types d'uranium et de thorium des gisements de terres rares de la région. Alors que la tendance générale de la part des entreprises minières est de multiplier des séances d'information et de consultations auprès de la population, le promoteur du plus important projet au Témiscamingue ne participe plus à aucune assemblée d'information depuis au moins 15 mois. En même temps que le principal investisseur étranger (Toyota) se retirait du projet en septembre dernier, le Gouvernement du Québec nous a surpris en investissant, par le biais de Ressources Québec, \$1 million dans le capital de Matamec et plus de \$3 millions dans la recherche du meilleur processus métallurgique pour le dépôt Zeus. Tout cela avant même que le

²¹ L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, données colligées par Marina Collini, publiées dans la collection « Les portraits de la région », décembre 2012

promoteur fasse sa demande d'autorisation au Gouvernement du Québec et soumette son projet à l'approbation du Gouvernement fédéral.

C'est un peu comme si les dés en étaient jetés : tous nous avons beaucoup de questions non répondues sur les impacts des poussières d'une opération à ciel ouvert, sur la concentration des éléments de radionucléides par le broyage et le processus métallurgique, sur la sécurité réelle des étangs de déchets, sur l'impact du transport autant des intrants que des extrants, sur les bénéfices économiques pour la région qui semblent très limités. Devant autant de questions il ne peut y avoir d'acceptabilité sociale ni pour l'exploitation des dépôts d'uranium ni pour celles des dépôts d'éléments de terres rares dans la configuration qui nous est proposée actuellement. L'investissement de Ressources Québec dans le projet Zeus de Kipawa nous porte à croire qu'il n'y a pas d'écoute de la part du Gouvernement du Québec.

CONCLUSION

L'opposition à cette filière est trop forte pour qu'on nous ignore : le Gouvernement doit déclarer un moratoire complet sur l'exploitation de l'uranium. Et face à la géomorphologie du bassin versant du Témiscamingue, en se pourvoyant du concept de zone sensible pouvant être interdite à certaines activités (ex. la désignation de l'extrême nord de la forêt boréal en tant que « zone interdite aux activités industrielles » dû à la fragilité de l'environnement et la lente régénération de la forêt) : nous suggérons que toute la région du Lac Kipawa et de ses affluents soit déclarée zone interdite à l'exploitation des terres rares, tandis que les pourtours des lac Témiscamingue, lac des Quinze, lac Simard et du lac Kipawa devraient être interdit aux exploitations minières à ciel ouvert.

L'acceptabilité sociale de l'exploitation des ressources n'est jamais acquise, elle doit se développer et pour ce faire elle doit combiner la science des experts à la science de la société civile. Pour maximiser les retombées économiques locales, il faut renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation, ce qui pourra se faire seulement si les organismes gouvernementaux incluent la population dans leurs interventions au contraire d'Investissement Québec. Le Gouvernement doit aussi nous donner les moyens d'entreprendre et d'innover, en canalisant par exemple la part régional des redevances dans un fonds de développement entrepreneurial, ou vers le CLD local.

En conclusion, nous nous opposons au développement de la filière uranifère et avons des réserves quant à l'éventuelle exploitation des terres rares. Nous adhérons donc au principe d'un moratoire complet pour l'exploitation de l'uranium au Québec, et exprimons nos préoccupations grandissantes quant aux risques associés à l'exploitation des terres rares génératrices de radionucléides, en particulier dans la configuration actuelle du projet ZEUS de Kipawa, soit une exploitation à ciel ouvert, et des étangs d'effluents à proximité des cours d'eau, dont le lac Kipawa et par conséquent le lac Témiscamingue.

En tant que Centre administratif et ville de transit des intrants et des extrants Ville-Marie est aussi préoccupée par l'achalandage de ses routes, dont la route #101 qui la traverse dans un axe Nord-Sud. Finalement nous sommes conscients de graves lacunes dans l'encadrement contrôlé de l'exploitation de nos ressources minières et la préservation des milieux naturels, sur les sites comme sur les routes.

Fin de la présentation au BAPÉ sur la filière uranifère.

